

# Places de stationnement pour changement de destination

## Par Pascal74, le 13/10/2015 à 11:13

### Bonjour,

Je suis dans une impasse et j ai besoin d une reponse svp.

Je transforme mon hotel en appartement et le rez de chaussé actuellement un restaurant c est une banque qui achete mais me trouvant en centre ville je n ai pas de parking et sur le PLU il demande 1 place par appartement soit 5 places et pour la banque vu qu il y a changement de destination une place par 40m2 de plancher soit 6 places, donc voilà la question la commune est elle dans I obligation de me proposer soit à la loc ou à I achat les places nécessaires ?

Je vous remercie beaucoup pour votre aide.

Bonne journée Pascal

#### Par moisse, le 13/10/2015 à 11:39

#### Bonjour,

Non la commune n'a aucune obligation.

Mais je crois que vous avez déjà:

- \* exposé votre problème
- \* reçu réponses (par exemple de @Talcoat).